Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20261116-DEL20261107-DE

Guingamp
Gwengamp

République Française

Délibération
du Conseil Municipal de la Ville de Guingamp

Séance du lundi 16 novembre 2026

—

Nombre de conseillers
-en exercice : 29
-présents : 25
-représentés : 4

Le seize novembre 2026, à 18h00, les membres du conseil municipal, légalement convoqués le dix novembre 2026, se sont réunis en séance publique, salle du conseil, à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Philippe LE GOFF, Maire.

Membres présents : M. LE GOFF Philippe, Maire, Mme CORBEL Peggy, M. GOUDALLIER Benoît, Mme TISSIER Isabelle, M. AATACH Houssain, Mme POGAM PIRIOU Marie-Agnès, M. BERTHE Thomas, Mme LE GALL Déborah, M. MONFORT Charles, Adjoints, M. DE QUELEN François, Mme BRISSONNEAU Alix, Mme SANZ Myriam, Mme TANVEZ Katell, Mme DUCLOS Anne, M. BLEJEAN Ronan, Mme CIVY Anne-Marie, Mme LEROY Charline, M. KERHERVE Steven, M. SAINT-CAST Nicolas, M. LE PILLOUER Maël, Mme LALANDE Christine, M. PAPION Lionel, M. KERLOGOT Yannick, Mme LE BOURDOULOUS Fabienne, M. ROBLIN Gaël, Conseillers Municipaux.

Membres excusés représentés : Mme LE BLEIZ Armelle, Mme LE GRAET Carole, M. GARREC Loïc et M. LE LAY Tugdual respectivement représentés par Mme CORBEL Peggy, M. LE GOFF Philippe, M. BERTHE Thomas et Mme SANZ Myriam.

Secrétaire : M. KERHERVE Steven.

DEL2026-11-07- PERSONNEL : ATTRIBUTION DE CHEQUES CADEAUX

Rapporteur : Isabelle Tissier.

Depuis trois années, des chèques cadeaux ont été attribués aux agents communaux.

Conformément aux dispositions de l'article L 731-3 du code général de la fonction publique, les prestations d'action sociale, individuelles ou collectives, sont attribuées indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir et une valeur peu élevée de chèques cadeaux attribués à l'occasion de Noël n'est pas assimilable à un complément de rémunération. L'assemblée délibérante reste libre de déterminer les types d'actions, le montant des dépenses, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

Sur cette base, il est proposé d'attribuer, à l'occasion des fêtes de fin d'années, des chèques cadeaux, sous forme de bons d'achat auprès des « Vitrines de l'Armor et de l'Argoat », à tous les agents titulaires et contractuels, dès lors qu'ils sont présents dans la collectivité au 1er décembre 2026, et à leurs enfants âgés de moins de 18 ans.

Le coût global de cette opération s'élève à 5560 € :

- Agent : chèque cadeaux de 40 €
- Enfants<18 ans : chèque cadeaux de 10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 022-212200703-20261116-DEL20261107-DE

- **APPROUVE** l'attribution de chèques cadeaux aux agents et leurs enfants dans les conditions précisées ci-dessus.

Fait et délibéré, les lieu, jours, mois et an susdit
Le Maire
Philippe LE GOFF

Le secrétaire,
Steven KERHERVE

